

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la
création d'un nouveau bureau d'accueil pour les primo-arrivants.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

« Depuis le début de l'actuelle législature régionale, le Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale a souhaité mettre en œuvre un parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants.

Si le caractère obligatoire n'est toujours pas effectif, force est de constater que deux bureaux d'accueil francophones pour primo-arrivants (BAPA) ont été créés suite à un appel à projet mené par la Commission Communautaire française. Ceux-ci sont situés d'une part à Bruxelles et d'autre à Schaerbeek et Molenbeek.

Les Néerlandophones, de leur côté et depuis plus longtemps, ont structuré un réseau de bureaux « BON » qui quadrille notre Région. L'un de ces bureaux est par ailleurs situé à Anderlecht, à proximité de la Place de la Vaillance.

Pour résumer, les BAPA mettent en œuvre le parcours d'accueil travaillent sur les besoins socio-économiques, l'accompagnement social, l'apprentissage du français, la formation à la citoyenneté des primo-arrivants. Bref, des missions essentielles afin d'assurer à de nombreuses personnes de pouvoir accéder à une réelle émancipation sociale et de favoriser une intégration effective au sein de la société d'accueil.

Lors de travaux budgétaires au Parlement de la Commission Communautaire Française (COCOF), le Gouvernement a dévoilé sa volonté de créer en cette fin de législature un troisième BAPA. Si nous sommes loin des objectifs fixés en 2014 (6 bureaux promis), cette perspective d'un bureau d'accueil peut être considérée comme une avancée pour la cohésion sociale en Région bruxelloise. A cette occasion, il fut communiqué que l'appel à projet serait lancé en janvier 2019. Tant la Ministre-Présidente que le Ministre en charge de la cohésion sociale ont exprimé le fait qu'il existait une aire géographique de prédilection pour fixer ce nouveau bureau, à savoir Anderlecht, Saint-Gilles et Forest. Cette aire géographique nous concerne donc et il serait opportun de positionner notre commune au regard de l'enjeu que notre commune connaît en la matière.

Pour ne pas être dépassé par les événements, il s'avère utile d'agir avec promptitude. Des accords s'avèrent en général nécessaires pour porter une candidature de qualité de même que, le cas échéant, en vue de porter un projet intercommunal avec l'une ou l'autre commune voisine.

Ainsi, je me permets de vous poser les questions précises suivantes :

- Êtes-vous au courant de cet appel à projet ?

- Jugez-vous nécessaire que ce nouveau BAPA soit établi sur le territoire anderlechtois.
- Avez-vous évalué ou entendez-vous évaluer dans les meilleurs délais les modalités d'une candidature communale à titre individuel ou collectif ?
- Des contacts entre la commune d'Anderlecht et la Région ont-ils été pris en amont de l'appel à candidature qui doit être publié avant la fin du mois de janvier ?

Si le Collège exprime son intérêt pour une candidature, pouvez-vous m'exposer les modalités de travail mises en œuvre ou à mettre en œuvre très prochainement pour donner corps à une candidature qui aurait ses chances d'aboutir ? »

G. VERSTRAETEN zegt dat de NVA er al lang voorstander van is, niet alleen van inburgeringstrajecten, maar ook van de verplichting erop voor nieuwkomers in Brussel. Het is iets wat in Vlaanderen al bijzonder lang bestaat. In die periode hebben we in Brussel dan maar ook ons inburgeringssysteem uitgerold, maar dan via vrijwillige deelname. Daar is bijzonder veel interesse voor op het grondgebied van Anderlecht, zoals G. VAN GOIDSENHOVEN aanhaalt. Het inburgeringsbureau op vrijwillige basis is eigenlijk al volzet in Anderlecht en de verplichting van inburgering zit er aan te komen. Volgens de gegevens die we van het parlement hebben, gaat het voor 2020 zijn. Het lijkt ons dan ook geen overbodige luxe om de capaciteit van dit inburgeringstraject te verhogen om de mensen te emanciperen en te integreren met taal, sociale rechten, enz. Vandaar steunt hij deze vraag volledig. Toch zijn er voorbereidingen getroffen of hebben we er al rekening mee gehouden dat de verplichte inburgering er zeer snel zit aan te komen en dat de gemeente daar een belangrijke rol in heeft. Als niemand hem vandaag kan antwoorden, dan zal hij voor de volgende zitting een interpellatie over dit onderwerp indienen.

Monsieur l'Échevin MILQUET donne lecture du texte suivant :

De heer schepen MILQUET burgemeester-voorzitter geeft lezing van de volgende tekst :

« Le service Cohésion collabore avec la Cocof dans le cadre du contrat communal de Cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Cette dernière informe systématiquement la commune de tous les appels à projets qu'elle lance. L'appel à projet pour la création d'un troisième BAPA n'a pas encore été publié et est actuellement à l'analyse au Conseil d'état. L'établissement d'un BAPA sur le territoire de notre commune serait assurément une plus-value en matière de cohésion sociale, Actuellement de nombreux primo-arrivants anderlechtois se rendent dans des BAPA situés sur d'autres communes. De plus, les parcours de citoyenneté forment un levier non négligeable pour le "vivre-ensemble". Les BAPA sont des instruments d'intégration qui nous semblent essentiels. Ils visent à offrir aux primo-arrivants la possibilité de suivre un « parcours d'accueil » à savoir 1) un bilan social 2) des cours d'intégration et de citoyenneté et 3) des cours de Français. Certains quartiers d'Anderlecht, sont une véritable porte d'entrée sur Bruxelles pour de nombreux primo-arrivants. Il est difficile d'établir avec précision le nombre de primo-arrivants établis à Anderlecht rentrant dans les critères d'accès aux BAPA mais le service démographie a inscrit lui-même dans les registres 1506 Anderlechtois qui rentrent dans ces critères. A cela il faudrait ajouter les primo-arrivants inscrits par d'autres communes et qui se sont établis à Anderlecht par après, ainsi que les réfugiés politiques. En octobre 2017, la commune d'Anderlecht avait organisé une « table-ronde » sur les conditions d'accueil des « nouveaux Anderlechtois ». Cet événement avait réuni une soixantaine d'acteurs associatifs, de citoyens, etc., qui avaient émis plusieurs recommandations. La mise en place d'un BAPA sur notre territoire pourrait clairement répondre à ces recommandations.

Aujourd'hui, les parcours d'accueil se font sur base volontaire. Les conditions d'accès sont

les suivantes :

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Être inscrit au registre des étrangers d'une commune de la Région de Bruxelles-Capitale,
- Être en séjour légal en Belgique depuis moins de 3 ans ;
- Être en possession d'une carte de séjour de plus de 3 mois.

En ce qui concerne l'évaluation de l'opportunité d'une candidature communale, il est nécessaire de créer un comité de pilotage composés du service Prévention, du service Cohésion (Axe Vie associative), du service Démographie et des échevins concernés afin d'évaluer les modalités de cette candidature. Par ailleurs, quelques premiers contacts ont été établis entre la commune d'Anderlecht et la Région.

Un travail transversal donc est nécessaire, c'est pourquoi le service Cohésion (Axe Vie associative) souhaite travailler en collaboration avec le service Prévention - plus particulièrement avec la cellule Relations interculturelles et primo-arrivants - et avec le service démographie afin d'élaborer un dossier une fois que l'appel à projet sera lancé. La commune est en contact régulier avec les BAPA en place. Elle pourra bénéficier de leur expertise dans le cadre de l'introduction d'une candidature. Le service de Prévention est déjà en contact avec l'ASBL VIA de Molenbeek.

De plus, un grand nombre d'associations anderlechtoises sont spécialisées dans l'accompagnement des primo-arrivants. Celles-ci sont subventionnées par la COCOF et pourront apporter leur expertise. Le CPAS organise par ailleurs lui aussi des parcours d'accueil. »

G. VAN GOIDSENHOVEN constate que sa vision et celle de l'Échevin sont les mêmes concernant cet objectif. Il affirme que le groupe MR soutiendra l'Échevin sur ce projet là, à tous les niveaux où il possible de faire porter leur voix. Il encourage à aller en ce sens rapidement car le Ministre VERVOOT a dit qu'il voulait quelque chose d'opérateur rapidement. Il conseille de prendre les contacts et de ne pas laisser la montre tourner de trop, et de prendre les devants parce qu'il n'est pas exclu que d'autres communes aient un certain nombre de vues. Il souhaite, lorsque le dossier sera plus avancé, qu'une commission soit tenue afin de pouvoir présenter les travaux.

Monsieur l'Échevin MILQUET rajoute que l'idée aussi que la Commune facilite la communication entre le BAPA francophone et néerlandophone. Par contre, s'agissant du caractère obligatoire ou non, ce n'est pas quelque chose qui se décide au niveau communal.